



## LES RYTHMES SCOLAIRES

**Chers parents,**

**Le comité de pilotage qui suit la réforme des rythmes scolaires et l'évolution du Projet Educatif de Territoire s'est réuni le lundi 14 mars 2016 avec autour de la table les élus, les services communaux, le Club des Sports, l'école de musique, le DDEN (délégué départemental de l'Education nationale), les représentants de parents et les Directeurs d'établissements scolaires des écoles (publiques et privées) de Megève, Demi-Quartier, Combloux et Praz sur Arly.**

À ce jour, les activités proposées par la ville de Megève débutent suivant plusieurs rythmes différents :

- 13% à 15h30 (à l'école Henry Jacques Le Même),
- 8% à 16h,
- 48% à 17h,
- 31% à 18h.

Selon ce constat, les activités au sein de l'école ne peuvent profiter qu'aux seuls enfants de l'école Henry Jacques Le Même, et pour une très grande majorité des enfants de primaire qui démarrent leurs activités après 17h, celles-ci peuvent se terminer aux alentours de 19h30 en semaine.

Afin de réduire la journée de l'enfant, conformément à l'esprit de la réforme des rythmes scolaires, les élus ont décidé d'uniformiser le créneau des activités extrascolaires payantes dès la rentrée 2016 et de concentrer ces activités entre 16h et 18h/18h30.

Au sein de l'école Henry Jacques Le Même, les enfants qui participent aux activités extrascolaires payantes seront pris en charge par les agents du périscolaire entre 15h30 et 16h. Ils bénéficieront d'un temps libre jusqu'à 16h pour goûter et se détendre avant de débiter leur activité. Ce laps de temps leur permettra également d'être accompagnés au Palais des Sports. Pour les écoles de Combloux et Praz sur Arly, cet horaire unique permettra aux élèves des écoles inscrites dans la réforme de participer aux activités de Megève.

Le temps d'activités périscolaires (TAP) reste inchangé, l'horaire est maintenu entre 15h30 et 16h30 au sein des écoles. Conscients que ce changement de rythmes des activités puisse bouleverser votre organisation, nous vous remercions pour votre attention sur les changements principaux :

- 1. Activités extrascolaires dès 16h au Palais et à l'école Henry Jacques Le Même ;**
- 2. Périscolaire assuré de 15h30 à 16h à l'école Henry Jacques Le Même ;**
- 3. Transfert au Palais des Sports pour les enfants de l'école Henry Jacques Le Même (à l'étude pour les écoles de Praz sur Arly et Combloux en fonction du nombre de demandes) ;**
- 4. Pas de changement d'horaire pour le TAP entre 15h30 et 16h30.**

Afin de vous accompagner et de répondre au mieux à vos questions, **une réunion d'information** avec l'ensemble des partenaires, est proposée sur le nouveau programme des activités le **jeudi 19 mai 2016 à 20 h** à l'auditorium du Palais des Sports de Megève.

Nous comptons vivement sur votre présence.